



FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

| | |
|---|---|
| Identificateur de produit | USG Levelrock™ Wood Floor Primer – Powder |
| Autres moyens d'identification | |
| Numéro de la FDS | 57000020004 |
| Synonymes | Apprêt à base de polymère acrylique |
| Usage recommandé | Pour l'intérieur. |
| Restrictions d'utilisation | Utiliser conformément aux recommandations du fabricant. |
| Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur | |
| Nom de la société | United States Gypsum Company |
| Adresse | 550 West Adams Street Chicago, Illinois 60661-3637 |
| Téléphone | 1-800-874-4968 |
| Site Web | www.usg.com |
| Numéro de téléphone d'urgence | 1-800-507-8899 |

2. Identification des dangers

| | |
|--|---|
| Dangers physiques | Non classé. |
| Dangers pour la santé | Non classé. |
| Définition des dangers selon l'OSHA | Non classé. |
| Éléments d'étiquetage | |
| Symbole de danger | Aucune. |
| Mention d'avertissement | Aucune. |
| Mention de danger | Aucune. |
| Conseil de prudence | |
| Prévention | Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. |
| Intervention | Consulter un médecin en cas de malaise. |
| Stockage | Conserver comme indiqué dans la section 7. |
| Élimination | Éliminer conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux. |
| Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA) | Aucuns connus. |
| Renseignements supplémentaires | Aucune. |

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

| Dénomination chimique | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | % |
|--|-------------------------|-----------------------------|------|
| Copolymère d'éthylène et d'acétate de vinyle | | 24937-78-8 | > 95 |

4. Premiers soins

| | |
|-----------------------------|---|
| Inhalation | Les poussières irritent l'appareil respiratoire et peuvent entraîner la toux et des troubles respiratoires. Conduire la personne à l'air frais et veiller à ce qu'elle reste calme sous surveillance. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent. |
| Contact avec la peau | Contact avec les poussières : Rincer l'aire avec beaucoup d'eau. Obtenir une assistance médicale si les irritations se développent ou persistent. |

| | |
|---|--|
| Contact avec les yeux | Poussière dans les yeux : Ne pas se frotter les yeux. Rincer avec soin à l'eau. Si une irritation se produit, obtenir une assistance médicale. |
| Ingestion | Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés | Dans les conditions normales de l'utilisation visée, ce produit ne devrait pas poser un risque pour la santé. Les poussières peuvent irriter les voies respiratoires et entraîner une irritation de la gorge et la toux. |
| Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire | Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. |
| Informations générales | S'assurer que le personnel médical est conscient des substances en cause. |

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

| | |
|--|--|
| Agents extincteurs appropriés | Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels. |
| Agents extincteurs inappropriés | Sans objet. |
| Dangers spécifiques du produit dangereux | Pas de risque d'incendie. |
| Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers | Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles de comportement générales pendant un incendie de l'entreprise. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. |
| Équipement/directives de lutte contre les incendies | Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. |
| Méthodes particulières d'intervention | Refroidir au jet d'eau les matériels et substances exposés à la chaleur et les mettre en lieu sûr si cela n'entraîne aucun risque. |

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

| | |
|--|---|
| Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence | Voir la section 8 de la fiche signalétique pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle. |
| Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage | Évacuer le matériau déversé à l'aspirateur. Les aspirateurs utilisés dans ce cadre doivent être équipés de filtres HEPA. Les contenants doivent être étiquetés. Collecter dans des contenants approuvés et bien sceller. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13. |
| Précautions relatives à l'environnement | Éviter de déverser dans les drains, les égouts et autres systèmes d'eau. |

7. Manutention et stockage

| | |
|--|--|
| Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention | Minimiser la production de poussière lors du mélange, ou de l'ouverture et de la fermeture des sacs. Éviter l'inhalation de poussières. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains après l'usage. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle et utiliser des techniques de levage appropriées. |
| Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités | Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles. Éviter tout contact avec les acides, l'eau et l'humidité. |

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

| | |
|--|--|
| Limites d'exposition professionnelle | Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients. |
| Valeurs biologiques limites | Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients. |
| Contrôles d'ingénierie appropriés | Fournir une ventilation suffisante durant les opérations qui conduisent à la formation de poussières. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'exposition. |
| Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle | |
| Protection du visage/des yeux | Porter des lunettes de sécurité approuvées. |
| Protection de la peau | |
| Protection des mains | Il est de bonne pratique industrielle de minimiser le contact avec la peau. Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. |

| | |
|--|---|
| Protection de la peau | |
| Autre | Le port de vêtements de travail normaux (chemise à manches longues et pantalons longs) est recommandé. |
| Protection respiratoire | Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), un respirateur homologué doit être porté. Porter un respirateur à filtre de purification d'air agréé NIOSH/MSHA pour limiter l'exposition. Consulter le fabricant de respirateurs pour déterminer le bon respirateur, ses conditions d'utilisation et ses limites. Porter un respirateur à adduction d'air en pression positive en cas de rejet incontrôlé ou de dépassement des limites d'utilisation du respirateur à filtre de purification d'air. Suivre les directives des programmes de protection respiratoire (OSHA 1910.134 et ANSI Z88.2) pour toute utilisation d'un équipement respiratoire. |
| Dangers thermiques | Aucune. |
| Considérations d'hygiène générale | Toujours suivre de bonnes mesures d'hygiène personnelle, comme se laver après la manutention du produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection séparément du lavage régulier. Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. |

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

| | |
|---|-------------|
| État physique | Solide. |
| Forme | Poudre. |
| Couleur | Blanc. |
| Odeur | Sans odeur. |
| Seuil olfactif | Sans objet. |
| pH | 8 |
| Point de fusion et point de congélation | Sans objet. |
| Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition | Sans objet. |
| Point d'éclair | Sans objet. |
| Taux d'évaporation | Sans objet. |
| Inflammabilité (solides et gaz) | Sans objet. |

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

| | |
|--|-------------|
| Limites d'inflammabilité - inférieure (%) | Sans objet. |
| Limites d'inflammabilité – inférieure (%) température | Sans objet. |
| Limites d'inflammabilité - supérieure (%) | Sans objet. |
| Limites d'inflammabilité – supérieure (%) température | Sans objet. |
| Limite d'explosibilité - inférieure (%) | Sans objet. |
| Limite d'explosibilité - inférieure (%) température | Sans objet. |
| Limite d'explosibilité - supérieure (%) | Sans objet. |
| Limite d'explosibilité - supérieure (%) température | Sans objet. |

Densité de vapeur Sans objet.

Densité relative Sans objet.

Solubilité

Solubilité (eau) Virtuellement insoluble

| | |
|---|-------------|
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Sans objet. |
| Température d'auto-inflammation | Sans objet. |
| Température de décomposition | Sans objet. |
| Viscosité | Sans objet. |
| Autres informations | |
| Masse volumique apparente | 3.5 - 4.34 |
| Inflammabilité | Sans objet. |
| COV (% en poids) | Sans objet. |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|---|
| Réactivité | Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport. |
| Stabilité chimique | La substance est stable dans des conditions normales. |
| Risque de réactions dangereuses | Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. |
| Conditions à éviter | Contact avec des matériaux incompatibles. Exposition à l'humidité. |
| Matériaux incompatibles | Les agents oxydants forts. Acides forts. |
| Produits de décomposition dangereux | Oxydes de calcium, dioxyde de carbone et monoxyde de carbone. |

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

| | |
|------------------------------|--|
| Inhalation | La poussière aérienne peut irriter la gorge et les voies respiratoires supérieures pour causer une toux. |
| Contact avec la peau | Dans les conditions normales de l'utilisation visée, ce produit ne pose pas de risque pour la peau. |
| Contact avec les yeux | Un contact direct avec des particules aériennes peut causer une irritation temporaire. |
| Ingestion | Une ingestion peut causer une irritation et un inconfort à l'estomac. |

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques La poussière peut irriter les yeux et les muqueuses du nez, de la gorge et des voies respiratoires supérieures et causer des éternuements et une toux.

Renseignements sur les effets toxicologiques

| | |
|---|--|
| Toxicité aiguë | Ne devrait pas présenter un risque dans les conditions normales d'utilisation prévue. |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Pas un irritant cutané. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | |
| Sensibilisation respiratoire | Ne devrait pas causer de sensibilisation respiratoire selon son historique de sensibilisation non cutanée. |
| Sensibilisation cutanée | Non un sensibilisateur de la peau. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Aucune indication de mutagénicité observée dans les tests bactériologiques d'Ames. |
| Cancérogénicité | Ce produit n'est pas classé comme une substance cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA. |

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Non inscrit.

Rapport NTP sur les produits cancérogènes

Non inscrit.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non réglementé.

Toxicité pour la reproduction Ne devrait pas présenter un risque pour la reproduction.

| | |
|---|--|
| Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique | Aucune donnée disponible, mais aucun prévu. |
| Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées | Aucune donnée disponible, mais aucun prévu. |
| Danger par aspiration | En raison de sa forme physique, le produit ne pose pas de danger à l'aspiration. |
| Effets chroniques | On a noté aucun autre effet spécifique aigu ou chronique sur la santé. |

12. Données écologiques

| | |
|-------------------------------------|---|
| Écotoxicité | Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents. |
| Persistance et dégradation | Le sulfate de calcium se dissout dans l'eau pour former des ions calcium et sulfate. |
| Potentiel de bioaccumulation | Aucune bioaccumulation n'est attendue. |
| Mobilité dans le sol | Données non disponibles. |
| Autres effets nocifs | Aucune prévue. |

13. Données sur l'élimination

| | |
|--|--|
| Instructions pour l'élimination | Éliminer conformément aux règlements applicables fédéraux, municipaux et de l'état. Recycler de manière responsable. |
| Règlements locaux d'élimination | Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. |
| Code des déchets dangereux | Non réglementé. |
| Déchets des résidus / produits non utilisés | Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. |
| Emballages contaminés | Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. |

14. Informations relatives au transport

| | |
|--|--|
| DOT | N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses. |
| IATA | N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses. |
| IMDG | N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses. |
| Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC | Sans objet. Ce produit est un solide, par conséquent son transport en vrac est régi par le code IMSBC. |

15. Informations sur la réglementation

| | |
|---|---|
| Réglementations Fédérales des Etats-Unis | Ce produit est une « substance chimique dangereuse » selon les normes sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (article 1910.1200 du titre 29 du Code of Federal Regulations [OSHA] et article 5194 du titre 8 du California Code of Regulations [Cal./OSHA]). |
|---|---|

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

| | |
|-----------------------------|--|
| Catégories de danger | Danger immédiat - Non Risque différé - Non Danger d'incendie - Non Danger lié à la pression - Non Danger de réactivité - Non |
|-----------------------------|--|

SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit.

| | |
|--|-----|
| SARA 311/312 Produit chimique dangereux | Non |
|--|-----|

SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

Autres règlements fédéraux**Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre)

Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**

Non réglementé.

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Non inscrit.

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Non inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Non réglementé.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient pas de produit chimique reconnu par l'État de la Californie pouvant causer le cancer, des défauts génétiques ou autre défaut de reproduction.

Inventaires Internationaux

| Pays ou région | Nom de l'inventaire | En stock (Oui/Non)* |
|--------------------------|---|----------------------------|
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) | Oui |

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

Date de publication 02-Décembre-2015

Date de la révision 29-Novembre-2018

Version n° 02

Autres informations Classements NFPA
Santé: 1
Inflammabilité: 0
Danger physique: 0

Échelle de danger : 0 = Minimal 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Sérieux 4 = Grave

Classification HMIS® Santé: 0
Inflammabilité: 0
Danger physique: 0

Classements NFPA**Avis de non-responsabilité**

Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.